

Cher(e) _____:

Le groupe des huit pays les plus industrialisés (G8) a une responsabilité particulière dans la promotion de la redevabilité, en commençant par eux-mêmes. Nous, les sections nationales de Transparency International dans les 8 pays membres du G8 et dans 13 pays d'Afrique, estimons que l'avenir du continent dépend tout particulièrement d'une campagne efficace de lutte contre la corruption. Nous vous exhortons donc à faire état publiquement lors du sommet de 2008 à Hokkaido Toyako de la manière dont vous avez mis en œuvre les engagements pris par le G8 en matière de lutte contre la corruption, qui représente à l'heure actuelle la menace la plus importante pour le développement durable.

Des mesures anti-corruption sont indispensables pour lutter contre la pauvreté, et contre le réchauffement climatique, autre question essentielle sur laquelle se pencheront les participants au sommet du G8. L'éventualité d'un monde où tous les pays, tous les êtres humains puissent partager la prospérité d'une économie mondialisée dépend des moyens mis en œuvre pour lutter contre la corruption, renforcer les institutions publiques et la gouvernance ainsi que les normes de redevabilité et de transparence dans le monde entier.

Nous vous écrivons pour attirer votre attention sur les quatre domaines cruciaux où il est indispensable de renforcer l'action et de procéder à un inventaire radical alors que trop d'individus continuent de payer le prix d'une mauvaise gouvernance.

Mettre un terme à l'offre de corruption

La corruption dans les transactions commerciales internationales constitue un délit pénal dans tous les pays membres de l'OCDE avec l'entrée en vigueur de la Convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE en 1999. La Russie a accepté de mettre en œuvre la prohibition de la corruption conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Dix ans plus tard, malheureusement, force est de constater que le niveau de la mise en œuvre effective de ces conventions reste décevant.

Les pays du G8 doivent appliquer les dispositions législatives contre les entreprises responsables d'actes de corruption dans leurs transactions internationales en particulier dans les pays en voie de développement où l'impact de la corruption est le plus nuisible. Lorsque les entreprises des pays membres du G8 ne sont pas sanctionnées pour leurs actes de corruption active, et ce malgré le fait que leurs gouvernements affirment lutter contre la corruption, cela affaiblit gravement la capacité du G8 à encourager une meilleure gouvernance dans le monde en développement. De plus, les efforts déployés par les pays en voie de développement pour combattre la corruption et améliorer la gouvernance s'en trouvent entravés.

Refuser tout accueil aux avoirs détournés et coopérer pour leur rapatriement

Un chapitre clef de la Convention des Nations Unies exige que les Etats parties aident les pays en voie de développement à recouvrer les avoirs spoliés et à empêcher les kleptocrates de les conserver. Lors du sommet mondial des Nations Unies en 2005, les membres de l'organisation ont convenu de soutenir les efforts en vue de réduire la fuite des capitaux et prendre des mesures pour détecter les transferts illicites de fonds émanant des pays en voie de développement.

En tant que sièges des principaux centres financiers, les pays du G8 doivent montrer aux agents publics corrompus qu'il n'existe pas de refuge sûr où cacher leur argent. Le G8 devrait refuser d'accueillir des avoirs obtenus de manière illicite, combler les failles qui permettent les transferts anonymes de fonds dans des centres off-shore et coopérer avec le monde en développement, en particulier les pays du continent africain, pour localiser, geler et recouvrer les avoirs volés. De même, des dispositions précises en matière de séquestre, d'établissement de trusts financiers spécialisés et d'autres mécanismes pour les sommes litigieuses sont primordiaux pour garantir que les fonds ne seront pas de nouveau détournés.

Renforcer la gouvernance globale

La Convention des Nations Unies, étape historique de la lutte contre la corruption, entrée en vigueur en 2005 constitue le seul cadre juridique véritablement mondial contre la corruption. Elle oblige les Etats parties à interdire la corruption des agents publics à l'étranger, et à coopérer dans la détection et la poursuite de la corruption ainsi que dans le recouvrement des avoirs volés. A de nombreuses reprises, les pays membres du G8 ont affirmé leur soutien à la convention et pourtant 3 de ses 8 membres – l'Allemagne, l'Italie et le Japon – ne l'ont toujours pas ratifiée. L'engagement du G8 en ce qui concerne le mécanisme de suivi, essentiel pour le succès de la convention, demeure insuffisant. L'Allemagne, l'Italie et le Japon doivent ratifier rapidement la convention et tous les pays du G8 devraient aider à la création et au financement du mécanisme de suivi en y associant la société civile. Il est en particulier indispensable d'instituer un Secrétariat chargé de coordonner le mécanisme de suivi, financé par le budget ordinaire des Nations Unies.

Les pays à faible revenu vont avoir besoin d'assistance pour mettre en œuvre les dispositions de la convention ainsi que celles des conventions régionales comme la Convention de l'Union Africaine (UA) sur la prévention et la lutte contre la corruption. Les pays du G8 devraient contribuer aux efforts multilatéraux mis en œuvre dans ce but par le biais de l'ONU et de la Banque africaine de développement, fournir une assistance technique directe pour la mise en œuvre des conventions et, plus généralement, pour le renforcement des institutions nationales de gouvernance et de contrôle dans les pays à faible revenu. Il convient également d'appuyer les efforts en cours en vue de la formation d'un Comité consultatif sur la corruption au sein de l'Union Africaine tel que le prévoit l'article 22 de la Convention de l'UA.

Le G8 doit pouvoir démontrer que des progrès significatifs dans ces directions ont été réalisés d'ici la 3^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies qui aura lieu au Qatar fin 2009.

Affecter des ressources au développement

Le G8 a reconnu, à juste titre, que la richesse issue des ressources naturelles représente à la fois un facteur de risque de mauvaise gouvernance et un puissant levier potentiel de développement. C'est pour cela que le G8 accorde depuis quelques années une grande importance aux engagements en faveur de la transparence dans le secteur des industries extractives du pétrole, du gaz et des minéraux.

Les engagements du G8 comprennent les dispositions suivantes : encourager les gouvernements des pays producteurs à gérer de façon transparente les revenus des ressources naturelles, répondre aux préoccupations environnementales des communautés locales et promouvoir des pratiques professionnelles transparentes et intègres de la part des entreprises extractives en renforçant la mise en œuvre des législations anti-corruption dans les pays d'origine de ces entreprises. L'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) a souvent été au centre des discours du G8 ; mais ses principes devraient être étendus à d'autres secteurs industriels et ses exigences renforcées en ce qui concerne la fourniture d'informations par les entreprises ainsi que, pour les pays à revenu élevé adhérant à l'ITIE, l'application de ses règles dans la transparence.

Les membres du G8 devraient fournir une assistance technique et financière et encourager les dispositifs de protection pour les membres de la société civile engagés dans le processus de suivi de l'ITIE.

Garantir un dialogue entre les parties prenantes sur les progrès réalisés

Nous exhortons le G8 à présenter au sommet de 2008 un rapport sur les progrès réalisés et sur la manière dont chaque pays membre s'engage à remplir les obligations qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Nous demandons également au G8 de convoquer dès la fin du sommet une réunion de haut niveau avec l'ensemble des parties prenantes pour évaluer les progrès accomplis et déterminer la route à suivre. Une telle action est nécessaire pour dissiper les doutes croissants concernant la volonté du G8 de traduire ses paroles en actes.

Signé,

Algérie

Association algérienne de lutte contre la corruption

Ghana

Ghana Integrity Initiative

Haïti

La Fondation Héritage pour Haïti (LFHH)

Kenya

Transparency International Kenya

Libéria

Centre for Transparency and Accountability in Liberia (CENTAL)

Maurice

Transparency Mauritius

Maroc

Transparence Maroc

Niger

Association nigérienne de lutte contre la corruption

Nigéria

Transparency in Nigeria (TIN)

Sénégal

Forum civil

Ouganda

Transparency Uganda

Afrique du sud

Transparency International South Africa

Zambie

Transparency International Zambia

Canada

Transparency International Canada

France

Transparence-International France

Allemagne

Transparency International Deutschland

Italie

Transparency International Italia

Japon

Transparency International Japan

Russie

Transparency International Russia

Royaume-Uni

Transparency International (UK)